

ABONNEMENT.

En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	9
Poste :	
En un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
ou chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne,	20 c
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
3, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 14 DÉCEMBRE

BULLETIN

Avec un cynisme dont nous devrions presque le remercier, car il n'arrêtera pas le mouvement conservateur dans le pays et achève de démasquer les hypocrisies républicaines, le parti au pouvoir n'épargne rien pour effrayer et corrompre le corps électoral.

Il sent qu'il n'est plus capable d'aborder une lutte électorale impartiale et courtoise sans être battu : aussi ose-t-il des manœuvres les plus déloyales, frappe-t-il, révoque-t-il sans le moindre souci de frapper juste et de révoquer à propos.

Si on établissait un travail de toutes les mesures de vengeance prises par les ministres contre le corps électoral, on formerait un énorme dossier des représailles administratives. Il n'est pas un département où les plus viles dénonciations ne soient accueillies sans contrôle par une administration affolée. De tous côtés les maires, les curés, les employés, les gardes-champêtres, sont atteints dans leur poste ; on n'a nul souci de justifier de pareils actes, on frappe pour se venger et nous sommes convaincu qu'à l'heure actuelle, pas moins de 3,000 personnes ont été victimes des basses vengeances de l'administration.

Ce dossier des représailles devrait, croyons-nous, être formé par les conservateurs, département par département, et l'on verrait à quel chiffre énorme s'élève le nombre de ceux que l'administration a atteints dans leur situation, dont elle a brisé la carrière, sous les prétextes les plus futiles et les plus faux.

C'est surtout dans les départements où des élections complémentaires sont prévues que s'exerce la rage des préfets. Ils suspendent et révoquent à tort et à travers. Dans le Tarn-et-Garonne, le nommé Eynac, préfet, en est arrivé à révoquer les femmes, jaloux sans doute de son collègue du Gard, le

nommé... nous ignorons son nom, qui les fait poursuivre devant les tribunaux sous prétexte de pression électorale.

Revenons à notre Eynac ; voici un de ses derniers exploits ou, comme écrit le *Ralliement* de Montauban, sa dernière infamie :

« Oh ! celle-là, écrit ce vaillant journal, elle dépasse toutes les autres, et nous voulons que la France entière la connaisse.

» Elle s'est produite à Négrepelisse, et la voici en deux mots :

» M^{lle} Muzac, receveuse des postes, vient d'être révoquée de ses fonctions.

» Une femme vient d'être brutalement jetée à la rue.

» Elle servait l'État, la France, depuis vingt-deux ans, et depuis vingt-deux ans elle occupait son poste à la satisfaction de tout le monde.

» Jamais aucun reproche ne lui avait été adressé, pendant ces vingt-deux années.

» Et depuis vingt-deux années elle versait une partie de ses appointements à la caisse des retraites.

» Toujours à son poste, elle ne sortait guère que pour aller à la messe le dimanche.

» Eh bien ! cette femme irréprochable à tous les points de vue, qui n'avait pour vivre que sa place et qui pensait pouvoir compter, pour ses vieux jours, sur la retraite acquise par de longs versements et de loyaux services, on vient de la jeter à la rue, sans motifs ou du moins sans qu'on en puisse fournir un de valable.

» On lui a dit : « Nous vous chassons parce que vous allez à l'église, et nous vous donnons quarante-huit heures pour enlever votre linge et votre modeste mobilier. »

» Ses versements de vingt-deux années, on les lui vole.

» De ses plaintes, de ses pleurs, de sa misère, on en rit, parbleu !

» Qu'est-ce que cela peut faire à tous ces repus de notre argent, que cette femme tombe dans la noire misère, que cette femme pleure, qu'elle meure peut-être de chagrin ?

» Est-ce que les mouchards qui l'ont dénoncée ont pour deux liards de cœur dans la poitrine ? »

Quel peut bien être le but de ces agents ministériels en commettant de tels actes ? Espéraient-ils vraiment ramener à la République, par la terreur, les populations que le dégoût en a éloignées, ou bien veulent-ils achever de prouver que la République est bien finie et que dorénavant elle n'a plus rien à espérer du pays ?

De la corruption de la langue française
PAR LA RÉPUBLIQUE.

« Pour le malheur de la République », disait le vieux Caton dans le Sénat romain, « nous avons depuis longtemps perdu le vrai sens des mots. Ainsi, faire des largesses avec les dépouilles d'autrui s'appelle libéralité, ne reculer devant aucun forfait s'appelle du courage. »

Lorsqu'une nation arrive à cet état de dégradation, qui pour Rome ne fut que temporaire, les mots n'ont plus leur sens réel, ou plutôt on leur en donne deux, le respect pour la vérité est remplacé par d'insidieux euphémismes.

Déjà, sous le régime de Juillet, M. Villemain causa un étonnement soudain en parlant de la *vérité vraie*. Le ministre de Louis-Philippe craignait-il qu'on lui criât autour de la tribune, comme Pilate dans la Passion : « Qu'est-ce que la vérité ? »

Nous avons fait beaucoup de chemin depuis cette époque ; l'audace ne connaît plus d'obstacle.

M. Goblet, lors des funérailles de Victor Hugo, n'a-t-il pas osé écrire officiellement que le Panthéon était rendu à sa destination primitive, sachant fort bien que Louis XV construisit l'église pour y faire célébrer la messe catholique en l'honneur de sainte Geneviève ? Le même ministre a élevé aussi la prétention de poser la première pierre de la reconstruction de la Sorbonne, ne pouvant ignorer que cette première pierre avait été posée sous l'Empire.

Les contrefaçons, punies d'un côté, sont encouragées de l'autre. Nous voyons M. Lockroy, député de Paris, celui dont le nom figure en tête de la liste, présider l'association du *mouillage*. Jusqu'ici, mettre de l'eau dans le vin constituait pour le commerçant une contrefaçon ; demain, si les théories nouvelles réussissent, ce sera une opération indifférente.

Aurons-nous aussi le *mouillage* du lait ? Alors, qu'est-ce que boira le peuple français ?

Les ministres de la République ont absolument dénaturé le sens des mots. Ainsi les expressions : désaffecter, épurer, neutraliser, n'ont pas sur leurs lèvres le sens inscrit dans le dictionnaire. Les événements le prouvent.

Désaffecter ne signifiait jusqu'à présent que changer légitimement le propriétaire d'un immeuble, ainsi d'une caserne faire une manufacture. Mais enlever au culte, aux évêques, aux curés, des églises, des séminaires, des presbytères, ce n'est plus désaffecter, mais confisquer. C'est donc frauduleusement que les ministres républicains se servent du mot désaffecter, quand ils souillent le Panthéon, volent le séminaire d'Autun, abattent une sacristie sans indemnité ou s'emparent d'un presbytère.

Epuré voulait dire autrefois retrancher les éléments impurs, ce qui salit, ce qui tache, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique. Quand les républicains épurent, c'est tout le contraire, ils retranchent ce qu'il y a de plus capable, de plus digne, de plus pur dans les fonctions publiques.

Que dire aussi de ce barbarisme : *laïciser*, qui dans leur bouche signifie confisquer, expulser, mettre la main sur de pieuses fondations malgré le vœu des fondateurs ? Les voleurs d'Eglise ne sont donc aussi que des laïciseurs, qui veulent désaffecter les vases sacrés ?

La mauvaise foi dans la politique est la cause de la corruption de la langue ; il faut tromper à tout prix. La guerre s'appellera *l'état de représailles*, ou la *politique des gages* ; les renforts envoyés au Tonkin prendront le

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE COMPAGNON INVISIBLE

Par Anaïs SÉGALAS

XIX

UN MARI QUI ENLÈVE SA FEMME

(Suite)

Cependant Valentine, comme toutes les fois qu'elle prenait possession d'une chambre nouvelle, ne put s'empêcher de soupirer en songeant à sa chambre de Paris, tout empreinte de son individualité, toute capitonnée de douces habitudes, tout embellie de mille petits riens : coupes à bijoux, groupes, statuettes, fantaisies de toute sorte, semées sur la commode et la cheminée, comme des paquerettes sur un gazon.

On n'a rien de tout cela dans les chambres d'hôtel, c'est triste et incomplet ; cela n'est jamais orné de ces chers petits bibelots, qui font un effet si charmant, et une chambre sans bibelots, c'est comme un jardin sans fleurs. Le logis, c'est le nid, l'hôtel garni, c'est la branche.

Il n'y a rien de banal comme la branche ; l'oiseau ne fait que s'y poser, elle ne lui appartient pas, elle est à tous ; le moineau y succède au rossignol, le pinçon à la pie, tandis que le nid est

spécial, il appartient uniquement, soit à une famille d'hirondelles, soit à une famille d'alouettes, etc., etc. Il est fait suivant le goût et les habitudes de l'espèce d'oiseaux qui l'habitent.

La chambre de l'hôtel, comme la branche, n'a que des passants et n'a pas d'habitant. Le lit n'est pas fait pour votre sommeil, on ne peut pas s'inquiéter de vos goûts, on n'en a ni le temps, ni le désir ; l'oreiller n'est pas fait pour votre tête, et s'il pouvait vous raconter l'histoire de toutes les têtes qui s'y sont reposées, vous ne voudriez peut-être pas y appuyer la vôtre. La pendule n'est là que pour vous indiquer l'heure du départ, et le moment où il faut monter dans l'omnibus pour arriver à la gare ; mais elle n'a jamais sonné ni les heures de vos joies, ni aucune des heures qui ont marqué dans votre vie et dont vous gardez le souvenir ; le miroir ne vous connaît pas, il voit votre figure pour la première fois et il en verra une autre demain.

Valentine venait de faire poser sa caisse sur ce banc de bois traditionnel qui se trouve dans tous les hôtels, et qui a vu passer tant de caisses et de sacs de nuit.

Elle avait ouvert sa trousse de voyage, donné un coup de poigne à ses beaux cheveux, et, se plongeant dans une bergère en velours d'Utrecht aussi vieille que les bergères de Florian, elle disait à Léopold :

— Ah ! je suis un peu fatiguée de nos ascensions. A ce moment, on frappa à la porte de leur chambre.

— Entrez ! dirent-ils.

C'était le garçon de l'hôtel.

— Vous venez savoir, sans doute, si nous déjeunons à table d'hôte, dit M^{me} de Jonceray ; nous préférons être servis dans notre chambre.

— Très-bien, madame, répondit le garçon, mais ce n'était pas cela que je venais vous demander.

— Eh bien ! que voulez-vous ?

— Je venais vous dire qu'il y a en bas un monsieur qui veut vous parler.

— Comment ! s'écrièrent-ils en tressaillant.

— Nous ne connaissons personne ici, ajouta Valentine.

— Ce monsieur n'est pas du pays, reprit le garçon, c'est un voyageur comme vous. Il dit qu'il vous a reconnus, quand vous êtes entrés dans l'hôtel, et il m'a demandé le numéro de votre chambre.

Ils devinrent tous les deux pâles comme la mort et Léopold s'écria :

— Nous ne voulons recevoir personne. Nous sommes fatigués ; il nous faut du repos.

Le garçon les regarda d'un air ébahi, et sortit en murmurant entre ses dents :

— Comment dire ça à ce monsieur ? Ils ne sont

pas polis, ces voyageurs-là.

Dès qu'il fut parti, les deux fugitifs se regardèrent avec effroi, se serrèrent les mains de toute leur force, et dirent avec un accent déchirant et des larmes pleines les yeux :

— C'est lui !... C'est lui !

Ils s'élançèrent d'un même mouvement pour mettre le verrou, mais il était trop tard : une main tournait le bouton de la porte et la poussait en sens inverse.

Le monsieur que le garçon de l'hôtel avait annoncé, et qui avait demandé le numéro de la chambre, était sans doute fort pressé, car il venait de monter, sans attendre son messager, se croisant avec lui sur l'escalier, et pendant que le pauvre garçon, tranquille comme les valets suisses, qui ont une lenteur allemande, voulait le retenir, essayait de le suivre et cherchait le moyen de lui transmettre poliment une réponse malhonnête, il arrivait devant la chambre, tournait le bouton de la porte, et entra.

A sa vue, M. et M^{me} de Jonceray poussèrent un grand cri.

— Vous ne m'attendiez pas ! leur dit-il.

XX

UN JOLI VOYAGEUR

Ce n'était pas un cri de terreur que nos fugitifs avaient poussé, à la vue du voyageur qui entra

nom de troupes de relèvement; construire des chemins de fer électoraux, ce sera compléter l'outillage industriel de la France; on éludera le déficit en plaçant des dépenses ordinaires dans le budget extraordinaire; une émission de plusieurs centaines de millions de bons du Trésor ne s'appellera plus un emprunt, mais une opération de trésorerie.

Nous sommes sous le règne des sophistes. Le ministre de l'instruction publique affirme garder la neutralité dans l'école en distribuant des manuels condamnés par l'Église! Le ministre de la justice renverse de leurs sièges plus de six cents magistrats inamovibles, et il prétend respecter l'inamovibilité de la magistrature! Tous soutiennent pendant plusieurs mois que des lois n'existent pas, qu'il est nécessaire de voter l'article 7; puis, lorsque cet article est rejeté, ils font appliquer des lois dont tout à l'heure ils niaient l'existence!!!

Étonnons-nous si la liberté, l'égalité, la fraternité ne sont qu'un inutile verbiage et de creuses formules. On grave ces mots dans la pierre des monuments, mais nous ne possédons pas les droits qu'ils paraissent consacrer. Au nom de l'égalité civile ou n'accorde l'accès des administrations publiques qu'aux fils des francs-maçons; on chasse ceux dont les pères se conduisent suivant les inspirations de leur conscience. L'école est obligatoire, dans beaucoup de communes elle tend à n'être plus libre, on a retourné la liberté de conscience contre elle-même. La suppression des aumôniers militaires, celle des honneurs rendus à l'Église, aux décorés, le renvoi des religieuses, l'installation des infirmières laïques, la mutilation des croix, l'abattage de celle du cimetière, l'enlèvement du Christ de la salle d'école, tous ces actes de vandalisme démontrent que le Concordat, interprété par les républicains, n'est plus la concorde, mais la discorde entre l'État et l'Église.

Il y a longtemps que les républicains ont perdu la notion du juste et de l'injuste, du vrai et du faux; mais ils devraient au moins respecter le dictionnaire de l'Académie.

AMICUS.

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi matin à l'Élysée.

Le conseil s'est entretenu de la réunion de la commission du Tonkin.

Le gouvernement espère que les rapports pourront être déposés lundi et que la discussion sera engagée sans retard; de cette façon le Congrès pourra être convoqué le 21 ou le 22 décembre.

Le ministre du commerce et le ministre de l'intérieur ont soumis à l'approbation du Président de la République un projet de loi tendant à la construction d'une Bourse de commerce de Paris sur l'emplacement de la halle aux blés.

Le conseil s'est occupé ensuite de la question que M. Dupré, sénateur, doit adresser au ministre de l'intérieur au sujet de la laïcisation de l'hôpital Cochin.

dans leur chambre: c'était un cri de joie.

Ce n'était pas la figure glaciale de William qui venait de leur apparaître, c'était le visage souriant et épanoui de Félicien.

— Je savais bien que j'allais vous surprendre, leur dit-il.

— Ah! ce cher Félicien! s'écria Léopold, dont le visage était illuminé de tous les rayons d'une joie inattendue.

— Quelle heureuse surprise! s'écriait Valentine, avec la même émotion et le même ravissement.

— Mais voilà, pensa Félicien, un jeune ménage qui m'idolâtre! Je n'aurais jamais cru que ce fût à ce point là!

Il ne savait pas que celui qu'on reçoit le mieux n'est pas toujours celui qu'on aime le mieux, mais bien celui qui arrive dans le moment le plus opportun.

— Mes amis, mes chers amis! dit Félicien, pénétré de reconnaissance, et touché de l'accueil qu'on lui faisait. Qu'on est heureux de se retrouver sur la terre étrangère!

— Vous logez donc dans notre hôtel? demanda Léopold.

— Non, je suis descendu au Grand-Hôtel-National. C'est très-luxe, très-confortable; c'est annoncé dans le guide comme tenant le premier rang. Je venais de faire une petite promenade et d'aller voir le fameux pont de la danse

Le ministre n'a pas encore connaissance de l'assignation qui a dû être adressée par M. Denys Cochin à la préfecture de la Seine. M. Denys Cochin affirme qu'une clause du testament du fondateur de cet hôpital stipule que cet hôpital ne pourra être laïcisé.

LE GOUVERNEMENT DE LA MISÈRE PUBLIQUE.

Quel est le thermomètre des affaires commerciales?

C'est le portefeuille de la Banque de France.

Quand la Banque de France fait de gros bénéfices, c'est que les affaires sont considérables.

Quand les bénéfices de la Banque de France diminuent, cela veut dire que les affaires souffrent.

Or, cette année, le portefeuille de la Banque, si gonflé autrefois, s'aplatit dans de désolantes proportions.

Le mois de novembre est ordinairement un mois fructueux pour le commerce, un mois où l'on fait beaucoup d'affaires.

En 1883, les bénéfices de la Banque sur les effets de commerce s'élevaient, pour la cinquantième semaine, à vingt-sept millions et demi;

En 1884, la semaine correspondante donnait vingt-cinq millions de bénéfices;

En 1885, la cinquantième semaine ne produit que dix-neuf millions et demi.

Soit une diminution d'un tiers sur les années précédentes.

Ainsi donc les affaires vont de mal en pis.

N'avons-nous pas raison de dire que l'opportunisme, sous la forme brissonnienne comme sous la forme ferryque, est le gouvernement de la misère publique?

Le ministre de l'intérieur vient de demander par une lettre circulaire aux préfets quels sont les conseils municipaux de leur département qui ont protesté contre l'évacuation du Tonkin et ceux qui se sont prononcés en sens contraire.

Qu'est-ce que veut faire M. Allain-Targé de ce renseignement illégal? Les conseils municipaux sont sans droit et sans compétence pour s'occuper de cette question essentiellement politique. M. Allain-Targé veut-il les blâmer ou les encourager? Veut-il annuler ce vœu illégal, ou décorer de la médaille du Tonkin tous les conseillers municipaux qui auront violé la loi pour approuver les tonkinades? Il faudrait le savoir.

TOUJOURS LA PERSÉCUTION.

Où s'arrêteront les vengeances de M. Goblet? Le clergé de Bretagne expie, lui aussi, le succès des candidats conservateurs dans cette province religieuse et l'échec personnel du ministre des cultes dans la Somme.

« La peine, dit l'Océan de Brest, est de deux degrés:

» Les uns se voient voler leurs traitements. Nous disons voler, et nous accentuons le terme, car le traitement du clergé

macabre, lorsque je vous ai aperçus. Vous savez bien, ce pont couvert, à la voûte ornée de peintures, où la mort est représentée jouant du violon, et faisant sauter des danseurs et des danseuses de toutes les classes. C'est un peu lugubre, j'aime mieux le cotillon.

» Je passais donc devant votre hôtel, lorsque vous y entriez, et je me disais en regardant madame: Ah! voilà une charmante femme, qui porte un costume très-bien réussi; cela doit sortir de chez Laferrère. Je ne vous reconnaissais pas tout de suite, je cherchais mon lorgnon. En le retrouvant, je vous ai reconnus. Mais voilà des amis, des Parisiens, me suis-je dit; allons leur serrer la main et causer avec eux du boulevard des Italiens.

— Par quel hasard êtes-vous en Suisse? demanda Valentine.

— Ah! d'abord, madame, il faut bien que, dans cette saison, on soit au milieu d'un paysage quelconque.

» Au mois de juillet, on ne peut pas se montrer à Paris; et pour tout appartement qui se respecte, c'est la dernière limite de la fermeture des volets. On appartient aux gares et l'on se dirige vers un chemin de fer ou de l'Est, ou de l'Ouest; n'importe.

» Un voyage à l'étranger est d'un très-bon genre: les années de campagne comptent double devant le high-life, quand on a passé la frontière.

est légalement inanisissable!

» Les autres reçoivent un simple avertissement ministériel... comme qui dirait une invitation à être plus sages à l'avenir!... »

Dans le diocèse de Quimper, comme dans les autres, la dénonciation a tout fait; elle tient lieu pour M. Goblet d'enquête, de procès et de jugement. En vain la Chambre a-t-elle validé les élections du Finistère: le ministre des cultes, qui enfreint tout droit, ne respecte même pas le vote de la majorité. Sous quel prétexte peut-il incriminer le clergé du Finistère, lorsque la Chambre elle-même, si disposée à accepter contre lui toutes les accusations, n'a pas jugé que sa conduite fût de nature à vicier les élections?

Mais M. Goblet se passe même de prétexte: il ne suit que sa haine. Dans le Cantal, où les élections ont été toutes républicaines, il n'y avait même pas de candidats conservateurs. Cependant les représailles ministérielles se sont étendues à ce département comme aux autres. Six prêtres du diocèse de Saint-Flour, parmi lesquels un vieillard de quatre-vingt-un ans, ont eu leur traitement supprimé pour agissements électoraux! L'arbitraire s'exerce aveuglément: il frappe des curés qui ont changé de paroisse depuis longtemps ou qui sont morts; il en atteint d'autres qui n'ont même pas pu voter, faute de candidats. C'est ridicule, non moins qu'odieux. Le gouvernement qui commet de pareils actes se déconsidère autant qu'il se rend coupable. Que nos amis ne tardent plus davantage à prendre en main devant les Chambres la cause des victimes de la fureur de M. Goblet. Depuis le 4^e décembre, des centaines de pauvres curés sont privés de leurs chétifs moyens d'existence. Ils attendent justice et leur pain.

LA RÉHABILITATION D'HERBINGER.

Les accusateurs trop pressés vont être obligés de faire amende honorable au colonel Herbinger.

Non-seulement il ne serait pas coupable des fautes que le général Brière de l'Isle lui reproche, mais il aurait tiré admirablement parti de la situation compromise que lui remettaient le général Négrier.

En défendant Lang-Son et en s'y arrêtant, il n'aboutissait qu'à réunir 4,000 soldats éternués dans un bas fond, sûrs d'être cernés par près de 400,000 Chinois qui les auraient massacrés.

Herbinger n'hésite pas. Sans tâtonner, il ordonne la retraite et l'exécute avec précision. On lui reproche de n'avoir pas perdu des heures à distribuer de l'argent à ses soldats et d'avoir noyé une batterie qu'il était impossible de traîner...

Et l'on ne songe pas que, s'il s'était attardé, la retraite serait devenue une déroute sanglante.

En réalité, la grande faute d'Herbinger est d'avoir fait perdre la tête au général Brière de l'Isle, dont la dépêche a fait perdre le pouvoir à M. Jules Ferry.

Voilà la vérité. (Tablettes.)

» Voilà pourquoi l'idée m'est venue d'aller en Suisse, pendant que ma mère partait pour sa terre. Je n'avais pas encore vu la Suisse; c'est très-joli, très-joli. J'ai retrouvé au lac des Quatre-Cantons la reproduction du décor de Guillaume-Tell.

— De sorte, dit Léopold, que vous êtes satisfait du bon Dieu; vous trouvez qu'il a bien imité le décorateur de l'Opéra.

— Mauvais plaisant! Vous comprenez aussi que je n'ai pas manqué d'aller passer une nuit au mont Rigi, pas sur la neige, dans un des hôtels bâtis au sommet. C'est le genre d'y aller voir lever le soleil. Cependant il faut avouer que le mandit son de cette corne en bois, qui réveille brusquement les voyageurs, à une heure matinale inusitée, est très-désagréable. C'est très-gentil, le lever du soleil, mais cela vous oblige à vous lever trop tôt, c'est bon pour les alouettes: ça les fait chanter, et moi ça me fait bâiller.

(A suivre.)

Longue absence:
— Ah! bonjour! Et que s'est-il passé depuis deux ans que je ne vous ai vu?
— Mon père est mort.
— Ah!
— Et je me suis marié.
— Courage, mon ami! Le sort nous réserve parfois de ces séries d'épreuves....

L'Armée territoriale publie de curieux renseignements sur l'état de santé du colonel Herbinger: le commandant Gouin, qui dirige ce journal spécial, répond de leur authenticité.

« Le lieutenant-colonel Herbinger avait un grand défaut, dont il s'est corrigé du reste: il fumait au-delà de toute mesure, de la pipe au cigare et du cigare à la pipe, c'était un allumage perpétuel. Pendant son professorat à l'École de guerre, désireux de se réserver la liberté de ses journées qu'il consacrait à son besoin d'activité physique, il employait ses soirées et une partie de ses nuits au travail. Bien que d'une constitution robuste, sa santé s'était trouvée gravement compromise par ce régime violent; des spasmes d'estomac et l'anémie amenaient parfois de subites crises de faiblesse qui, quoique de courte durée, avaient une certaine gravité. On avait cru d'abord devoir les attribuer aux suites de ses blessures, mais les médecins ne tardèrent pas à découvrir l'origine du mal et à condamner l'usage du tabac. Le malade se soumit et les crises disparurent.

» C'est ainsi qu'au mois d'octobre 1884, accompagnant sa mère dans la rue Neuvedes-Petits-Champs, il fut surpris par une de ces crises et entraîna M^{me} Herbinger dans une chute où elle faillit perdre la vie, écrasée par une voiture; elle en fut quitte pour une côte brisée. Tous les amis d'Herbinger connaissent son état maladif, aujourd'hui complètement guéri. Nous savons aussi qu'il n'a jamais été un alcoolique. »

LA SITUATION SANITAIRE AU TONKIN

Extrait d'une lettre adressée à un de nos confrères:

« Je viens de recevoir une lettre m'annonçant que mon frère, soldat au 13^e régiment d'artillerie, 5^e batterie, est mort du choléra dans la nuit du 5 au 6 novembre; il était le premier atteint de sa batterie. Cette lettre, datée de Bac-Hac, le 12 octobre, dit qu'à cette date la batterie, qui se composait de 140 hommes, était réduite à 70.

» Ainsi, en six jours, la moitié des hommes avaient été atteints de la terrible maladie; presque tous ont succombé.

» Les quelques hommes en convalescence ont dû reprendre le service, et ce pour partir en expédition, exposés à voyager des journées entières en ayant de l'eau jusqu'aux genoux et manquant la plupart du temps de nourriture.

» Des officiers et des soldats se sont fait sauter la cervelle; d'autres sont devenus fous; le découragement est complet. »

RELÈVEMENT DES DROITS SUR LES CÉRÉALES ET LES BESTIAUX.

On lit dans le Temps:

« Plusieurs propositions de loi, ayant pour but d'augmenter les droits de douanes sur les céréales et sur les bestiaux, ont été déposées, on le sait, par divers groupes de députés. La question s'est posée l'autre jour à la Chambre de savoir si ces propositions méritaient qu'on les soumit aux délibérations ordinaires, ou si elles ne devraient pas être écartées par un refus de prise en considération. Pour bien des raisons, la première de ces solutions semblait certaine.

» Un refus de prise en considération constitue en thèse générale une mesure singulièrement brutale. C'est un étranglement en bonne forme. Qu'on y ait recours, à la rigueur, à l'égard de projets baroques ou jugés inadmissibles, cela peut se comprendre; mais, en fait, pour la proposition douanière qui était en discussion, une telle fin de non-recevoir eût paru tout au moins sévère. Enfin, et ce n'est pas le moindre motif qui devait faire regarder comme acquise d'avance la prise en considération, la nouvelle Chambre passe, aux yeux de beaucoup de personnes, pour imbue des doctrines protectionnistes les plus extrêmes: comment, dès lors, n'eût-elle pas accueilli avec enthousiasme la seule annonce des relèvements projetés?

» Les choses n'ont pas absolument tourné comme on devait s'y attendre. La prise en considération, cette simple formalité, a rencontré une vive opposition. Nous avons vu le moment où, pour peu que le gouvernement la repoussait, elle allait être refusée. Elle était très-sérieusement compromise.

» M. le ministre de l'agriculture n'a pas voulu lui porter le dernier coup. Il s'est borné à établir, en quelques mots d'ailleurs décisifs, que, sur le fond même du débat, aucune hésitation ne serait possible: de nouveaux rehaussements ne sauraient être acceptés; mais, quant à la procédure à suivre pour les faire rejeter, M. le ministre de l'agriculture a déclaré, au nom du gouvernement, qu'il s'en désintéressait. « Je déclare, a-t-il dit, que le gouvernement ne prend pas parti sur la prise en considération de la proposition. » Elle a été votée dans ces termes, elle ne l'a été que par 334 voix contre 175; l'importance de cette minorité n'est-elle pas curieuse? »

Ainsi les agriculteurs sont prévenus. La prise en considération de leurs intérêts est une « simple formalité ». Pas d'illusions à se faire. La Chambre, tentée de repousser même la prise en considération, est bien décidée à repousser toute proposition de relèvement des droits. Ce qui lui importe, c'est de dégrever... les produits étrangers. Quant aux produits nationaux, suivant le gouvernement, il y en a de trop, on ne saurait trop les imposer.

Voilà la politique que M. Jules Ferry a un jour appelée la République des paysans.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 décembre.

Le marché se montre plus ferme qu'il ne l'était hier: le 3 0/0 est à 81.05, l'amortissable à 82.85, le 4 1/2 0/0 nouveau à 109.05.

La Banque de France est à 48.70. On demande le Crédit Foncier à 1,330 fr. Le marché des obligations communales et foncières est toujours très-animé. Ces titres sont, à toute époque, d'une vente facile; ce sont de véritables billets de Banque que l'on peut échanger du jour au lendemain contre du numéraire, car il y a toujours des acheteurs.

La Société Générale reste à 447.50. Son bilan au 30 novembre accuse un bénéfice net de 3 millions 354,591.88, supérieur de 281,710.88 à celui du 30 novembre 1884.

La Société des Dépôts et Comptes courants est immuable à 600 fr.

Le Panama cote 401.25 sans transactions. La spéculation délaisse de plus en plus le Crédit Lyonnais.

Les actions des Compagnies de chemins de fer sont cotées: Est, 780; Nord, 1,520; Orléans, 1,350; Ouest, 860.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

LA CLASSE 1884. — Contrairement aux bruits qu'en ont fait courir certains journaux, rien encore ne fait présager le renvoi de la classe 1884 dans ses foyers avant l'époque habituelle de la libération du contingent.

Notre compatriote, M. Gabriel Prieur du Perray, sous-lieutenant au 42^e régiment de cuirassiers, en garnison à Angers, vient d'être nommé lieutenant au même régiment.

NOMINATIONS DE PERCEPTEURS.

Par arrêtés du ministre des finances, ont été nommés:

M. Lengloey, percepteur de Gragny (Eure), à la perception de Vihiers (Maine-et-Loire).

M. Thévenin, percepteur de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), 2^e classe, à la perception de Saint-Chamond (Loire), 4^e classe.

M. Virlet, percepteur de Saint-Chartes (Gard), à la perception de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

LES CONGÉS DE NOËL.

Le ministre de l'instruction publique vient de fixer de la manière suivante les congés de Noël et du jour de l'an pour les élèves de tous les lycées et collèges de France.

Le jour de Noël sera considéré comme un dimanche ordinaire et la sortie s'effectuera de même.

Pour les vacances du jour de l'an, elles commenceront le mercredi 30 décembre, après la classe du soir, et se termineront le lundi soir, 4 janvier, à l'heure réglementaire.

TOUJOURS M. BURY!

Tout mauvais cas est niable. M. Bury, pour se tirer d'affaire, nie carrément sa dénonciation; mais ses démentis ne

convainquent personne et ils ne servent qu'à inspirer à ceux de nos lecteurs qui l'ont bien connu de judicieuses réflexions.

Voici la lettre que nous recevons:

A Monsieur le Rédacteur de l'Echo Saumurois.

« Monsieur,

» Je viens de lire la lettre publiée dans votre journal du 10 décembre et signée par l'ex-honorable Bury, député de Saumur — quand on votait par arrondissement.

» Laissant de côté la délicatesse et la moralité du procédé que chacun appréciera comme il doit l'être, je me bornerai à cette réflexion générale:

» Si les députés du scrutin d'arrondissement, battus et pas contents, croient pouvoir ainsi déverser le blâme et l'éloge — ou plutôt imposer à un ministre la punition et la récompense, — s'ils nous révèlent avec une si touchante candeur l'usage qu'ils faisaient des fonctionnaires de leur arrondissement, que devait-ce donc être au temps fortuné de la députation?

» Les perspectives sont infinies...

» Et si, par hasard — la pente est si glissante! — abritant sous leur situation politique leurs intérêts particuliers, il leur eût pris fantaisie de faire agir les fonctionnaires dont ils tenaient la destinée entre leurs mains, (voyez plutôt les deux lettres signées Bury), où étaient les garanties de droit et de justice pour les pauvres particuliers?

» Quel argument en faveur du scrutin de liste!

» Sachons gré à l'ex-honorable de l'arrondissement de Saumur de s'être montré tel qu'il est, et, en nous dévoilant le fond de son âme, d'avoir apporté lui-même une forte raison de plus en faveur du mode d'élection auquel il doit la belle carmagnole qu'il a remportée.

» UN DE VOS LECTEURS. »

Un autre lecteur plaint sincèrement M. Bury en ces termes:

« J'ai lu dans le numéro de l'Echo Saumurois de jeudi la dénonciation faite par M. Bury: c'est à n'y pas croire. Nous l'avons connu autrefois droit et bon. Quelle chute!!! La faiblesse puis l'orgueil l'ont conduit là. Nous le plaignons de finir ainsi son rôle politique, au-dessus de ses moyens du reste. »

VICTIME DES DÉNONCIATIONS.

D'autre part, nous lisons ce qui suit:

« Il est question de la révocation ou tout au moins de la suspension du procureur général de la Cour d'Angers, qui, d'après divers conseillers généraux du département de Maine-et-Loire, aurait semé la division dans le parti républicain pendant les élections générales.

» On parle, du reste, de mesures assez rigoureuses qui seraient prises par le ministre de la justice, avant son départ, contre plusieurs membres de la magistrature qui n'auraient pas marché suivant les instructions qu'il leur avait adressées. »

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

CONCOURS DU 13 DÉCEMBRE 1885.

4^e prix, M. Boucheau. — 2^e prix, M. Broum. — 3^e prix, M. Langlois. — 4^e prix, M. Perreau. — 5^e prix, M. Guérin. — 6^e prix, M. Lemoine. — 7^e prix, M. Gouret. — 8^e prix, M. Doussain.

Tireurs..... 43

Résultat: 93.37 p. 0/0.

Le Président, G. DOUSSAIN.

LE PROCÈS DU « RÉVEIL DE L'OUEST ».

La Cour d'appel d'Angers a jugé, jeudi dernier, l'appel interjeté par le Réveil de l'Ouest d'un jugement du Tribunal de Saumur qui le condamnait en 4,000 fr. d'amende (c'est le tarif) et 300 fr. de dommages-intérêts, sous prétexte de diffamation envers un sieur Debillot, habitant Somloire, fr. de la Loge maçonnique de Saumur.

La Cour a rendu un arrêt qui réduit à 200 fr. les dommages-intérêts et à 100 fr. l'amende, qui n'est pas maintenue au tarif du tribunal de Saumur.

ANGERS.

L'incendie de l'Ecole des Arts. — Samedi matin, vers quatre heures, un incendie a éclaté à l'Ecole des Arts.

Le feu s'est déclaré dans le pavillon qui se trouve à gauche de la grande porte, pavillon réservé à M. l'ingénieur de l'Ecole.

Du rez-de-chaussée, il a rapidement gagné le premier étage.

De nombreux papiers alimentaient les flammes et leur donnaient une grande force. Néanmoins, beaucoup de documents ont été sauvés.

Le pavillon où le feu a pris est entièrement isolé des autres bâtiments. On n'a donc pas eu de craintes sérieuses pour l'Ecole.

M. le directeur de l'Ecole a organisé rapidement les premiers secours, aidé de M. l'ingénieur, de M. l'architecte, de tout le personnel et des élèves qui ont travaillé avec beaucoup d'énergie.

Vers six heures tout était pour ainsi dire terminé.

A ce moment, un accident s'est produit. M. Berthelot, adjudant à la compagnie des sapeurs-pompiers, se trouvait au premier étage du pavillon incendié, et ayant remarqué un angle où le feu couvait, il voulut s'approcher. A ce moment le plancher céda sous ses pieds et M. Berthelot tomba du rez-de-chaussée.

Il fut immédiatement relevé et porté à l'infirmerie de l'Ecole, où les premiers soins lui furent donnés.

On envoya chercher M. le docteur Bichon.

L'état de M. Berthelot ne paraît pas grave. (Anjou.)

ENCORE UNE VICTIME DU TONKIN.

La lettre suivante a été adressée au Courrier de la Vienne:

« Monsieur le rédacteur,

» Je viens vous informer que la guerre du Tonkin a encore fait une nouvelle victime. Mon frère, Baptiste Mousseau, jeune homme de Verrières, près Poitiers, est mort du choléra le 2 octobre dernier.

» Nous ne l'avons appris que le 8 décembre. Mon pauvre frère, qui était extrêmement robuste, avait 24 ans, et n'avait plus que dix mois de service à faire.

» Vous imaginez le désespoir de mes pauvres parents,

» Agrérez, etc. J. MOUSSEAU. »

On annonce la mort, à Rennes, de M. le général Dargentolle, décédé à l'âge de soixante-douze ans. Le défunt était grand officier de la Légion d'Honneur.

Nous apprenons que la maison Georges Douesnel, EPICERIE CENTRALE, 28, rue Saint-Jean, à la suite d'achats importants, a baissé ses prix sur beaucoup d'articles.

Cette maison, qui ne néglige jamais de faire profiter ses acheteurs de ses heureuses opérations, vend en ce moment:

Le sucre, 50 c. par 1/2 kilog.
Sucre régulier, 1 fr. 15 le kilog.
Café Zanzibar torréfié, 2 fr. le 1/2 kilog.
Huile de colza, 40 c. le 1/2 kilog.
Chandelle, 40 c. le 1/2 kilog.
Etc., etc., etc.

Faits divers.

On télégraphie de Caen:

« Les époux F..., poissonniers à Bretteville-sur-Odon, avaient, en partant pour leur tournée habituelle, laissé leurs quatre jeunes enfants à la maison. Les pauvres petits, ayant trouvé des allumettes à leur portée, ont mis le feu en s'amusant et ont été brûlés tous les quatre. »

Périgueux. — La fumée a recommencé à sortir du puits de forage, à Chancelade, et avec assez d'intensité pour provoquer une interruption de travail. Ce phénomène, qui se produit à intervalles si éloignés, est absolument inexplicable. Le forage est aujourd'hui à quarante-deux mètres.

Samedi ont eu lieu à New-York, avec un faste inconnu jusqu'alors, les obsèques de M. Vanderbilt.

Un rapide inventaire que l'on vient de dresser estime sa fortune à un milliard deux cents millions: son revenu annuel était de cinquante millions.

M. Vanderbilt laisse huit enfants: on pense que l'aîné, Cornélius Vanderbilt, remplacera son père à la tête de ses nombreuses entreprises industrielles.

Théâtre de Saumur

Direction: J. BRETON.

Lundi 14 décembre 1885,

LES PETITS MOUSQUETAIRES

Opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux, paroles de MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNEY.

Au 3^e acte: DÉCOR NOUVEAU, équipé par M. Chouanet père, peint par M. Allain.

Distribution:

Athos.....	MM. Dechesno.
Aramis.....	Noë Cadeau.
Portos.....	Vincent.
Bonacieux.....	Fleury.
Planchot.....	Ometz.
M. de Tréville.....	Allain.
Mitouffet.....	Allemand.
Bazin.....	Astire.
D'Artagnan.....	Mmes Fleury-Pillard.
Armide de Tréville.....	Cantrille.
Constance Bonacieux.....	Dulaurens.
Madeleine.....	Recart.
Grimaud.....	MM. Démon.
Mousqueton.....	Derousseau.
Un officier.....	Guiraud.
Picard.....	Hertz.

Mousquetaires, gardes du cardinal, pêcheurs, pêcheuses, bourgeois, bourgeois, garçons et filles d'auberge, gens de la noce.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 12 décembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Le théâtre illustré: Opéra: le Cid. — Chronique musicale, par Albert de La-salle. — Nos gravures: La mort du roi Alphonse XII; Les événements d'Orient; Coup-d'œil sur la Serbie. — Théâtres, par Charles Monselet. — Bibliographie. — Échecs. — Rébus.

GRAVURES: S. M. la reine Marie-Christine, régente d'Espagne, et S. A. R. l'infante Maria de las Mercedes. — Deux portraits de S. M. Alphonse XII. — Le peuple de Madrid s'inscrivant dans la cour du palais royal. — S. M. Alphonse XII sur son lit de mort. — Le Cid à l'Opéra. — La guerre des Balkans. — M. le commandant Trèves. — Echecs. — Rébus.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent recevoir la Lanterne d'Arlequin toutes les semaines, pendant un an, pour 5 fr. au lieu de 6, en adressant au Directeur, à Tours, rue Richelieu, 13; un mandat ou un bon de poste avec une bande de notre journal. C'est une faveur spéciale dont nous les engageons à profiter.

Sommaire du n^o 246 (13 décembre). Invalidations. Voleurs. Réponse d'un évêque à un curiste. L'homme de paille. Un maire spirituel. Le logement de Chevillon. La protestation des 107. Le fromage de Gomot. Pauvre soldat. Nouvelle magistrature. Derniers échos des élections. Ministres fêtés.

EN VENTE: le superbe ALMANACH D'ARLEQUIN pour 1886, illustré de plus de 100 dessins. Le plus amusant et le meilleur marché de tous les Almanachs: 25 centimes franco par la poste. Le cent, 15 francs. Les 500, 62 fr. 50. Le mille, 120 fr. (franco de port et d'emballage).

AUX PERSONNES QUI ONT DES DOULEURS

Bains de Vapeur

Il est universellement reconnu que rien ne guérit mieux les Rhumes de cerveau ou de poitrine, douleurs, points du côté, lumbagos, qu'un Bain de Vapeur. — Bien des personnes, avant d'avoir fait usage de ces bains, en redoutent les effets. — Rien au contraire n'est plus agréable, et, dans nos salons de vapeur, on peut se promener, lire, jouer et passer ainsi quelques heures aussi salubres qu'agréables.

Tous les jours, Bains de Vapeur

17, rue du Marché-Noir, 17, SAUMUR

PAUL GOBET, propriétaire-gérant.

Études de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 44.
Et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION
Le vendredi 18 décembre 1885, à midi.
En l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur,

D'une Maison ET DÉPENDANCES

Située ville de Saumur, place Maupassant, 1, et, par extension, rue d'Orléans et rue Bodin, appartenant par indivis aux conjoints PAILLAUD,

Comprenant : au rez-de-chaussée, un magasin propre au commerce, salle à manger, cuisine et cabinet, un second appartement composé d'une chambre à coucher, un salon, une cuisine et un cabinet ;
Au premier étage, trois chambres à feu, une chambre froide et un cabinet ;
Au second étage, deux chambres à feu et une chambre froide, greniers au-dessus, plusieurs caves.
Mise à prix : SEIZE MILLE francs.

Pour les renseignements, s'adresser à :

- 1^o M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;
- 2^o M^e PINAULT, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;
- 3^o M^e ALBERT, avoué co-licitant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle, occupée actuellement par les magasins de nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD père, propriétaire, place Dupetit-Thouars, ou à M^e GAUTIER, notaire. (864)

A CÉDER

APRÈS DÉCÈS

Atelier de Menuiserie

Bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE de Treillages pour clôtures, échelas en châtaigniers de toutes dimensions pour vignobles.

Treillages avec piquets, 0.75 le mètre sans piquets, 0.55
Echelas de 1^m50... 48 fr. le mille
— 1^m66... 55 —
— 1^m80... 58 —

Les Echelas sont aiguisés d'un bout. S'adresser à M. JEUNETTE, quai de Limoges, 44.

VENTE EN GROS ET DÉTAIL.

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS RÉFORMÉS

Provenant du Ministère de la Guerre.

Le MERCREDI 23 décembre 1885, à une heure de l'après-midi, dans la cour de l'Arçonnerie et dans les dépendances des bureaux du Génie, à Saumur, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des objets ci-après désignés :

45 selles, 56 brides, 93 couvertures de cheval, 133 chemises, 72 pantalons ou culottes, 600 grammes de galons d'or et d'argent, galons de laine, képis, calottes, caleçons, sacs, effets de pensée et de harnachement, 58 paires de bottes et bottines, 1.800 kilogrammes de cuirs, bois de chauffage et de démolition, ferrailles, vieux outils, vieux papiers et autres objets de toutes sortes, etc., etc.

Prix payable comptant, plus 5 0/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, (935) L. PALUSTRE.

A VENDRE UN CLOS

Terre et Vigne,

Entouré de murs, avec petit pavillon, appelé le

CLOS - GROLLEAU

Situé commune de Saumur, au lieu dit Les Châteaux,

D'une contenance de 3 hectares 15 ares 60 centiares.

S'adresser à M. DÉZÉ, propriétaire à Varrains. (855)

A CÉDER DE SUITE MAGASIN de MERCERIE Et Rouennerie

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER Boucherie-Charcuterie

Située à Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE TRÈS-BEAU PLANT DE PEUPLIERS

50 Centimes

S'adresser à M. GAGNEUX ou à M. LINNÉ, jardinier à Presle. (918)

M. TORSEAU, acquéreur de la pêche de l'étang de Cnault, a l'honneur de prévenir le public qu'il vendra sur place, le dimanche 3 janvier prochain, les produits de cette pêche.

Ce même jour, Assemblée sur les bords de l'étang. (916)

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces, bals de famille, soirées dansantes. M. GOICHON, piston solo de l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de Limoges, dirige les bals et fournit les musiciens. (834)

Étude de M^e CHARRIER, notaire à Saint-Mathurin.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En bloc ou en détail,

UNE

BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Pierre-en-Vaux, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, près Gennez,

Comprenant : maison de maître, vastes servitudes, cours, jardins, enclos, terres labourables, vignes, prés, bois taillis et pâtures, d'une contenance de 20 hectares environ.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M. CHAUVÉAU, cultivateur à Saint-Pierre-en-Vaux, et, pour plus amples renseignements et traiter, soit à M. MORBAU - RONTARD, propriétaire à Saint-Mathurin, soit à M^e CHARRIER, notaire. (912)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs ; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner.

Envoi d'échantillons sur demande.

Offres et Demandes

Comptable demande travail chez lui ou petite comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

Un JEUNE HOMME sérieux et muni des meilleures références, demande un emploi de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME sérieux et actif demande une place de régisseur pour propriétés ; connaît la vente du bois et la culture des terrains.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre.

Ecrire à M. GRAVELEAU, à Montilliers, canton de Vihiers. (909)

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

Études de M^e MARCHAND, notaire, et de M^e LARCHER DE COUPIGNY, commissaire-priseur à Angers.

CHATEAU DU PETIT-FRÉMUREAU

Quartier Saint-Laud, chemin de Frémur, près Angers,

Précédemment occupé par M. LESIRE-RICHARD.

Vente publique

Le Dimanche 20 Décembre 1885, à midi, par le ministère dudit M^e Larcher de Coupigny,

On vendra :

Très-belle salle à manger Henri II, noyer ciré ;
Petit salon richement meublé ;
Splendide chambre, vieux bois, Louis XV ;
Chambre Louis XIII, vieux bois ;
Très-belle chambre Louis XVI, palissandre ;
Autre chambre à coucher en palissandre, Louis XIV ;
Meubles d'antichambre ;
Billard et accessoires ; Coffre-fort ;
Lingerie, tentures, tapis, glaces, etc. ;
Batterie de cuisine ;
Pompe à incendie ;
Vins en bouteilles, fine champagne ;
Installation de cave, etc., etc.

S'adresser : à M^e MARCHAND, notaire à Angers ; à M^e LARCHER DE COUPIGNY, commissaire-priseur à Angers ; à M. GUIRAL, administrateur-séquestre, demeurant à Angers, rue du Cornet, n° 26. (930)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges, Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (904)

VINS Une forte maison de vins et spiritueux, à Bordeaux, demande, pour le placement de ses produits, un voyageur expérimenté et des agents locaux. Conditions avantageuses. Ecrire J. Rossé, nég., à Bordeaux.

EN VENTE

ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Éditeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix : 10 centimes.

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit de 1^{re} Qualité
Avis
Demander toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR						
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		6 05	7 24	8 40	1 15	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	8 17	12 09	6 10	9 41	
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)		6 15	7 39	8 56	1 24	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	11 26	5 33	9 06	1 25	6 56	8 26	12 18	6 20	9 50	
9	13	matin, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 10	1 32	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	11 34	5 42	9 15	1 34	7 05	8 17	12 09	6 10	9 41	
1	25	soir, —		6 39	7 52	9 27	1 46	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39	5 42	9 15	1 34	7 05	8 17	12 09	6 10	9 41	
2	32	express.																				
7	15	omnibus.																				
10	36	(s'arrête à Angers).																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.						
8 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		6 05	7 24	1 15	3 50	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	10 58	5 50	12 50	6 15	9 06	12 09	6 10	9 41	12 18	
9	37	omnibus.		6 53	7 55	2 2	4 50	5 58	9 19	1 19	4 30	7 57	11 10	6 28	1 28	7 08	9 55	12 18	6 20	9 50	12 20	
12	48	express.		7 02	8 04	2 11	5 2	6 07	9 21	1 2	4 37	8 04	11 17	6 55	1 57	7 56	9 55	12 18	6 20	9 50	12 20	
4	44	soir, omnibus-mixte.		7 14	8 08	2 19	5 4	6 07	9 21	1 2	4 37	8 04	11 17	7 50	2 52	9 18	9 55	12 18	6 20	9 50	12 20	
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)		7 29	8 21	2 32	5 19	6 07	9 21	1 2	4 37	8 04	11 17	8 49	3 56	10 28	9 55	12 18	6 20	9 50	12 20	
10	24	express-poste.												10 38	4 56	12 1	9 55	12 18	6 20	9 50	12 20	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,